réclamations, entre autres celle qui a trait aux quais de Constantinople.

S'était-il réellement occupé d'obliger le sultan à racheter les quais de Constantinople ? Y a-t-il eu pression auprès du sultan ? Si oui, qu'en pense le ministre des affaires étrangères.

Il y a ensuite les affaires Tubini et Lorando. Dans tout le pays on a été surpris de tant de sollicitude envers MM. Tubini et Lorando alors que tant d'autres intérêts nationaux avaient été négligés. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Ces messieurs sont-ils Français d'origine ? Etaient-ils Français quand ils ont fait leurs opérations financières dont ils réclament le payement aujourd'hui ?

Ils ont prêté à gros intérêt; mais il y a des Français qui ont prêté à 1 %. Ne sont-ils pas aussi intéressants que MM. Tubini et Lorando. (Applaudissement, à l'extrême gauche).

Une dame Vitalis, veuve d'un commandant, a adressé, m'a-t-on dit, des réclamations à l'ambassade de Constantinople. On l'a mise à la porte.

Une autre dame, Mme Fèbre, a subi, dit-on, le même sort. Est-ce vrai ? (Applaudissements à l'extrême gauche).

SEMBAT termine en déclarant que celui que Gladstone a appelé le *grand assassin* doit être désormais mis par les puissances européennes dans l'impossibilité de nuire.

Discours de M. Cochin

M. DENYS COCHIN dit qu'il aurait préféré qu'on demandât compte au Sultan lorsque le sang innocent criait vengeance. Mais enfin notre drapeau est engagé ; allons-nous demander satisfaction pour les seules affaires Tubini et Lorando, ou allons-nous exiger que notre protectorat des chrétiens en Orient soit respecté ? Allons-nous exiger l'exécution du traité de Berlin contre la sauvagerie du Sultan ?

L'orateur estime que nous devons faire appel aux puissances signataires du traité de Berlin pour obtenir l'exécution et le respect de ce traité et le respect des capitulations.

L'entente des puissances dans un but de civilisation est possible, nous l'avons vu en Chine.bien que certaines puissances aient cherché à obtenir des avantages particuliers, comme la Russie en Mandchourie. On peut supposer qu'il y a eu entente entre la Russie, l'Allemagne et nos alliés de la Russie.

L'orateur fait ensuite allusion à la guerre de l'Afrique du Sud. Il dénie la guerre faite aux Boers.

Bref, il s'est créé une situation nouvelle, et on voudrait savoir quels avantages, dans cette situation, la France a tirés de son alliance avec la Russie. La France défendra-t-elle non seulement ses intérêts matériels, mais aussi ses intérêts moraux ? Nos navires partis pour l'Orient, exigeront-ils le rétablissement de notre protectorat sur les chrétiens, et le gouvernement fera-t-il aux puissances qu'elles doivent s'unir pour exiger du Sultan les réformes promises en faveur des populations chrétiennes.

Discours d'Allemane

ALLEMANE se plaint de ce que la façon de procéder du gouvernement ne soit il républicaine ni parlementaire.

A cette heure, le mal est fait. Nos navires sont en Orient, mais au moins qu'on déclare qu'il ne s'agit pas de jouer le rôle d'un huissier revendiquant une dette, mais qu'il s'agit d'une opération d'humanité à laquelle la France conviera toutes les autres nations.

Déclarations de M. Delcassé

Le ministre des Affaires étrangères monte à la tribune. *Mouvement d'attention.*

M. DELCASSÉ dit qu'il se bornera à déclarer, au sujet des affaires d'Arménie, que depuis trois ans, il ne s'en est pas désintéressé et qu'en défendant nos intérêts matériels, il a montré une égale sollicitude pour nos intérêts moraux et nos traditions.

Ce n'est pas, ajoute-t-il, l'envoi de l'escadre en Orient qui a été tenu secret, c'est sa destination. On demande ce que nous voulons. Nous voulons qu'à tous les délais de justice, à toutes les tergiversations, la France montre qu'elle a autre chose à opposer que sa longue patience.»

Le ministre passant en revue les griefs de la France, dit que le gouvernement n'a jamais voulu imposer à la Turquie le contrôle des quais de Constantinople. Il a, au contraire, exprimé à notre ambassadeur la crainte qu'un pareil rachat ne nuisît dans l'avenir à l'influence française.

L'orateur expose par quelles phases a passé l'affaire des quais de Constantinople et montre qu'en soutenant la Société des quais, il n'a fait que garantir les autres entreprises françaises en Turquie.

En ce qui concerne MM. Tubini et Lorando, le ministre déclare que l'un et l'autre sont sujets français et pas seulement naturalisés.

Il a dit à la Turquie : « Respectez vos engagements et faites exécuter les sentences que vos tribunaux ont rendues. »

— Je n'ai voulu présenter, ajoute-t-il, que les réclamations que ma conscience me permettrait de soutenir à la face du monde. La modération même de mes demandes montrait la ferme volonté d'obtenir satisfaction. »

Le ministre fait voir la mauvaise foi de la Porte et constate que c'est cette mauvaise foi qui l'a obligé à suspendre nos relations diplomatiques. Il n'y a pas eu d'ultimatum. C'est le 26 août que les relations étaient rompues, et le 30 août, la Porte traitait avec la Société des Quais. L'orateur espère que celle-ci n'aura renoncé à aucun des droits qui intéressent la France. C'est une question que le gouvernement aura à examiner.

Quant aux affaires Tubini et Lorando, si le gouvernement a montré beaucoup de patience, qui pourrait lui en faire un crime ?

Le ministre déclare que dans les circonstances actuelles la France ne cherche aucun avantage nouveau ; mais elle veut faire respecter tous ses intérêts, qu'elle ne tolérera pas qu'on touche à nos établissements hospitaliers ou scolaires, pas plus qu'à nos entreprises industrielles ou économiques.

« Notre droit est certain ; notre action sera d'autant plus énergique que notre modération a été plus grande et notre patience plus longue. »

Réplique de Sembat

SEMBAT réplique au ministre.

Le député socialiste constate que le ministre a oublié d'indiquer ses intentions en ce qui concerne l'Arménie.

Au lieu d'une noble et courageuse déclaration, nous nous traînons dans de pénibles explications sur lesquelles j'aurais honte d'insister. Et voilà les raisons de notre intervention ! Il n'y a qu'une raison avouable et honorable, c'est la protection des Arméniens. Quant aux jésuites, nous nous en soucions peu. Nous ne vous avons pas autorisés à les expulser de France pour les imposer à la Turquie. Le devoir du gouvernement est de convier l'Europe à une action pacifique et résolue en faveur des Arméniens.

Encore Denys Cochin

M. DENYS COCHIN proteste contre l'exclusion dont les religieux en Orient sont l'objet de la part de M. Sembat.

Il est non sincère que le ministre a obéi à sa conscience dans les affaires Tubini et Lorando ; mais le ministre n'a pas répondu de façon satisfaisante au sujet de l'Arménie ; il n'a pas dit s'il pensait pouvoir faire appel aux puissances afin d'obtenir l'exécution du traité de Berlin.

Nouvelles déclarations de M. Delcassé

M. DELCASSÉ remonte à la tribune.

— J'ai le droit de m'étonner de certaines critiques, dit le ministre des affaires étrangères.

Si j'étais intervenu simplement pour des intérêts moraux on m'aurait reproché sans doute de faire jouer à la France le rôle de Don Quichotte. Un gouvernement qui comprend tout son devoir tient compte à la fois des intérêts économiques, des intérêts moraux et des traditions du pays.

Ces traditions de la France, nul ne sait plus que moi la force et le prestige qu'elles donnent au nom français. J'ai le droit de dire que, sans fanfaronnade, sans tapage, je les ai défendues partout et, plus particulièrement en Orient.

En ce qui concerne la situation lamentable des Arméniens, j'ai été le dernier à m'en désintéresser.

J'ai exercé sur la Porte une action diplomatique incessante. Il y a quelques mois encore, n'a-t-on pas vu notre division de croiseurs-cuirassés surgir et mouiller dans le port d'Alexandrie ?

On demande au ministre, en rappelant les derniers massacres d'Arménie, ce qu'il compte faire dans l'avenir. L'homme cesserait d'être un homme s'il y restait indifférent. Le ministre a lu les rapports que tous constatent la situation déplorable des pays où se produisent ces assassinats et ces massacres, dont quelques-uns d'ailleurs n'ont pas été confirmés.

Il est trop vrai que les réformes prévues en 1856 et en 1896 ne sont pas suffisamment appliquées ; que les chrétiens n'ont pas, dans ces provinces, la situation à laquelle ils auraient droit ; que les Arméniens souffrent plus particulièrement de l'insécurité générale.

Il est aussi exact que la variété des races juxtaposées et ennemies rend singulièrement difficile la situation d'une administration, en admettant qu'elle voulût être équitable.

La conduite passée du ministre est un garant de sa conduite à venir. Non seulement en Asie, mais en Europe, dans les Balkans, en Macédoine, le gouvernement de la République ne cessera pas d'élever la voix pour que l'oppression cesse, pour que l'équité, la justice ne soient pas de simples mots, pour que les engagements pris solennellement soient enfin respectés.

Mais la France n'est pas seule signataire des traités qu'on a invoqués.

Prête à faire pour sa part, très largement, son devoir de solidarité humaine, elle ne peut oublier les devoirs qu'elle a envers elle-même. (Applaudissements sur les bancs des radicaux. — Mouvements divers).

Après ces nouvelles déclarations du ministre,la discussion est close.

Les ordres du jour

M. LE PRESIDENT annonce qu'il a reçu trois ordres du jour : de M.M. Denys Cochin, Sembat et Chastenet. Il en donne lecture.

M DELCASSÉ déclare accepter l'ordre du jour de M Chastenet et Rivet qui est ainsi conçu

« *La Chambre, confiante dans le gouvernement pour faire respecter les intérêts et l'honneur de la France, passe à l'ordre du jour.*»

M. Denys Cochin réclame la priorité pour son ordre du jour qui invite le gouvernement à faire respecter les capitulations et à s'entendre avec les puissances pour l'exécution des réformes stipulées par le traité de Berlin.

La priorité est repoussée par 333 voix contre 222.

La priorité est demandée pour l'ordre du jour de Sembat dont voici le texte

« *La Chambre, convaincue que la France manquerait à son devoir en ne protégeant pas les Arméniens d'une manière efficace et résolue à faciliter cette protection par l'accord avec les puissances, passe à l'ordre du jour.*

La priorité est mise aux voix.

VOTE DE LA PRIORITÉ
pour l'ordre du jour Sembat

Pendant le vote l'animation est grande dans la salle.

Une conférence a lieu au banc de M. Méline entre les chefs du groupe progressiste.

L'animation redouble quand on apprend que le scrutin sur la priorité en faveur de l'ordre du jour Sembat donne lieu à un pointage. On colporte dans les couloirs un mot de M. Delcassé : « J'avais là dans ma serviette une lettre du patriarche d'Arménie rendant hommage à notre action protectrice en faveur des Arméniens. » Bénie soit la France, dit cette lettre en substance, car c'est grâce à elle que depuis six ans nous n'avons pas subi de nouveaux massacres. »

Je n'ai pas ajoutait le ministre versé cette lettre au débat, car je n'ai pas voulu faire du cabotinage oratoire. »

Le PRÉSIDENT fait connaître les résultats du vote sur la priorité en faveur de l'ordre du jour Sembat.

LA PRIORITE EST VOTEE PAR 227 VOIX CONTRE 212.

Un ordre du jour méliniste

M. D'AGOULT dénoncé progressiste, dépose un nouvel ordre du jour ainsi conçu.

La Chambre comptant sur le gouvernement pour faire respecter les droits résultant des traités et capitulations passe à l'ordre du jour.

M. Waldeck-Rousseau à la tribune

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL monte à la tribune.

— Le gouvernement, dit-il, ne peut accepter l'ordre du jour Sembat.

La tâche assumée par le gouvernement est lourde et complexe. Le gouvernement défendra les intérêts de ses concitoyens, mais, à la tête de ces intérêts, il place tout un patrimoine d'intérêts moraux qu'il ne laissera pas amoindrir. (Mouvements divers).

Pour accomplir cette tâche, le gouvernement a besoin de la confiance de la Chambre.

L'ordre du jour Sembat ne la lui donne pas, c'est pour cela qu'il le repousse

Intervention de M. Ribot

M. DE MAHY déclare qu'il repoussera l'ordre du jour Sembat.

SÉMBAT, — Cette déclaration prouve bien qu'on va défendre en Orient les intérêts des moines.

M. RIBOT monte alors à la tribune.

— Il ne s'agit pas dit-il, d'un débat d'ordre intérieur, par conséquent il ne s'agit pas ici d'une question qui puisse nous diviser. La France a à défendre ses droits, tous ses droits. Elle doit défendre aussi ses missionnaires. (Bruits à l'extrême-gauche).

La France, on l'a dit, a un patrimoine. Et de ce patrimoine fait partie l'action séculaire de ces moines que vous dénoncez. (Applaudissements au centre et à droite).

On ne peut faire de distinctions dans ce patrimoine. Il faut que la France défende tous ses droits et il faut que la France demande à l'Europe de faire respecter les droits de l'humanité.

C'est ce que dit l'ordre du jour d'Agoult et je voudrais que la Chambre voulût cet ordre du jour. Il faut un vote qui nous réunisse à une énorme majorité

Intervention de M. Brisson

M. BRISSON demande à ses amis de ne pas se laisser impressionner par les paroles de M Sembat ou celles de M. Ribot.

La flotte française, dit-il, est en route et tout ce qui pourrait diminuer l'autorité du gouvernement qui l'a envoyée serait une véritable diminution nationale (Applaudissements à gauche).

Je m'étonne que M. Ribot ait marchandé son concours. Le parti républicain ne peut déserter le drapeau que nos escadres portent en Orient. *(Applaudissements à gauche — Bruit au centre)*

Vote de confiance

ZEVAES dit qu'il repoussera l'ordre du jour d'Agoult.

« C'est une manœuvre réactionnaire et cléricale. »

CARNAUD préconise le démembrement de la Turquie pour assurer la réconciliation de l'Europe.

Puis, SEMBAT vient dire qu'on s'est trompé si l'on a cru qu'il demandait le rappel de l'escadre.

— J'ai dit tout le contraire, puisque j'ai préconisé l'intervention en faveur de l'Arménie.

On passe alors au vote de l'ordre du jour Sembat.

CET ORDRE DU JOUR EST REPOUSSE PAR 394 VOIX CONTRE 75.

L'ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE DEPOSE PAR MM. RIVET ET CHASTENET EST ADOPTE PAR 302 VOIX CONTRE 241.

La séance est levée à 6 heures 10, au milieu d'une vive agitation.

Séance demain,

Votes de nos Députés

Paris, 4 novembre. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur l'ordre du jour de confiance de MM. Chastenet et Rivet.

Ont voté contre MM. Adam, Barrois, Cochin, Dansette, Dussaussoy, Guillain, l'abbé Lemire, Lover, de Montalembert, Motte, Morcrette-Ledieu, Plichon, Ribot, Rogez, Rose, Taillandier, Vallet.

M. Jonnart n'a pas pris part au vote

Absents par congé MM. Boutenoot et Delaune.

Tous les autres députés ont voté *pour*

LA LOI MAGNAUD

Paris, 4 novembre. — Aujourd'hui a été déposé, à la Chambre, le rapport de M. Morinaud sur la « loi de pardon », due, comme chacun le sait, à la généreuse initiative de M. le président Magnaud.

Cette loi, que pour récompenser son auteur, l'opinion publique appelle la « loi Magnaud », donnera au juge le droit de « pardonner », d' « absoudre » une coupable, en un mot de ne pas prononcer contre lui de condamnation, lorsque dans sa sagesse, dans sa sagacité, il estimera que cet acte de clémence est le plus sûr moyen d'arriver à sa moralisation.

Il est, en effet, des coupables tellement inté-

ressants, tellement repentants que leur ressement moral apparaît comme complet, et de leur comparution devant le tribunal.

A ceux-ci, dans un but d'humanité équité, il faut éviter, par un pardon « restriction », les irrémédiables conséquences une condamnation, même suspendue par la sursis.

La suspension de la peine, il ne faut pas l'oublier, n'évite pas la condamnation, entraîne presque toujours avec elle la perte une fonction, d'un emploi, d'une situation acquise ; en sorte que ce n'est pas seulement le coupable, devenu à tout jamais déclassé, qui est frappé, mais bien souvent une famille innocente dont il était le soutien.

Aux satisfaits implacables qui crieraient à l'énervement de la répression, il est aisé répondre qu'en donnant au juge le droit de clément dans certains cas, on ne lui retire pas, dans d'autres, celui d'être sévère.

Avec la « loi Béranger » et la « loi Magnaud », le juge qui, en jugeant son semblable, voudra bien se souvenir de sa propre imperfection, aura le pouvoir d'introduire un peu d'humanité dans nos féroces lois pénales en attendant leur réforme, si désirée par l'opinion publique.

Le Conflit Franco-Turc

LA MISSION DE L'ESCADRE

Paris, 4 novembre. — Poursuivant sa route vers l'Archipel et la mer Egée, la division contre-amiral Caillard n'a pas reçu, depuis son départ, de nouveaux ordres du gouvernement.

Muni seulement des instructions délivrées à Toulon, son commandant dirige ses vaisseaux vers le point de la côte turque où doit toujours s'opérer la démonstration arrêtée.

Mais on sait aujourd'hui, dit le « Petit Parisien », que le simple recouvrement des créances Tubini et Lorando n'est point le seul but assigné à cette démonstration.

M. Delcassé croit l'occasion venue pour régler une bonne fois les divers points en litige avec la Porte et rétablir en Orient l'autorité de la France volontairement négligée par le sultan.

L'Europe entière approuve la France, qui va reconquérir, là-bas, des garanties de sécurité et de liberté pour les non-musulmans, les victimes du fanatisme islamique, assurer le développement de nos écoles d'Orient et faire donner satisfaction de façon éclatante à tous ceux qu'a cru pouvoir opprimer sans limite, pressurer sans ménagement, massacrer quelquefois et persécuter toujours le gouvernement d'Abdul-Hamid.

UNE NOUVELLE ESCADRE ARMEE

Une dépêche de Toulon à la « Libre Parole » annonce que la direction du port a ordonné de pousser rapidement les réparations du « Bouvet » et du « Jauréguiberry » et de mettre au plus tôt en état les transports « Mythe », « Ving-Long » et « Samrok » pour recevoir des troupes. Tous les hommes et les officiers de permission des 4e, 8e et 22e régiment d'infanterie coloniale ont reçu l'ordre de rejoindre leurs régiments.

Une dépêche de Toulon au « Matin » dit que, contrairement à ce qu'annoncent certains journaux, il n'est arrivé aucun télégramme chiffré du ministère de la marine ou de celui des affaires étrangères à l'adressse du préfet maritime de Toulon.

Les cuirassés « Bouvet » et « Jauréguiberry », qui étaient en réparation, seront prêts mardi. Une escadre formée de ces deux cuirassés et des croiseurs « Du-Chayla » et « Cassard » sera prête à appareiller mardi, mais à moins d'ordres contraires elle ne quittera Toulon que le 12 novembre pour le golfe Juan.

Enfin, suivant une dépêche de Toulon, que reproduit l' « Eclair », les navires de l'escadre sont prêts à appareiller au premier ordre.

Le même journal reproduit une dépêche d'Athènes annonçant le départ de la «Mouette», un des stationnaires français, ayant à son bord un membre du corps consulaire français.

On croit que la « Mouette » va rallier la division Caillard.

LES ARMEMENTS DE LA TURQUIE

L'agence de nouvelles « Globus », qui reçoit des renseignements officieux de Constantinople, confirme les préparatifs militaires de la Porte. Les correspondants du « Wiener Tageblatt » et du « Budapesti Hirlap », à Constantinople, donnent également la même nouvelle.

Celui du journal de Budapest ajoute que la Porte a pris des mesures de défense, sous la pression de l'opinion publique, en Turquie, et parce qu'elle cherche à se concilier les panislamites.

D'après la dépêche que nous avons reçue de Constantinople viâ Philippopoli, le 5 novembre, le sultan aurait fait mettre en état de défense l'entrée des Dardanelles et les ports de Smyrne et de Salonique. Il aurait également mobilisé des troupes aux endroits de la côte turque où un débarquement serait possible.

Il est probable, toutefois, que le sultan n'a point réellement l'intention de résister à la France, mais voudrait faire croire qu'il arme pour rendre, peut-être, d'une part, la France moins exigeante et pour se concilier de l'autre le parti panislamite.

OFFRES ALLEMANDES

Berlin, 4 novembre.— Le « Lokal Anzeiger » annonce que la Banque ottomane a déclaré qu'elle pourrait prêter au sultan les sommes qui lui sont nécessaires pour régler l'affaire Lorando, ainsi que les autres qui restent en suspens, à condition que la Russie renonce aux garanties qui lui sont données par la Turquie pour le paiement de 300,000 livres turques par an, c'est-à-dire à la taxe sur les moutons dans quatre provinces de l'Asie Mineure.

La Russie a, dit le « Lokal Anzeiger », accepté cette proposition, de sorte que la Turquie pourra régler sa dette envers la France.

L'ESCADRE ANGLAISE EN ROUTE POUR BEYROUTH

Londres, 4 novembre. — Le « Daily Messenger » reçoit de son correspondant à Londres la dépêche suivante :

« On donne pour certain que l'escadre anglaise de la Méditerranée, sous le haut commandement du prince Battenberg, est réellement en route pour Beyrouth.

Sa mission sera, selon toute apparence, d'y protéger les sujets anglais et leurs intérêts au cas d'une effervescence musulmane à l'apparition des navires français. »

Si l'escadre anglaise va à Beyrouth, c'est peut-être que, comme on l'a dit, l'escadre française s'y rend aussi.

Le Sultan rouge

A l'heure où le conflit franco-turc préoccupe vivement l'opinion, quelques notes sur le sultan rouge, Abdul-Hamid sont d'actualité et on les lira certainement avec intérêt.

Trop sanguinaire pour qu'on en puisse rire, et pourtant si bouffon, parfois, qu'on ne peut s'empêcher d'évoquer les particularités sinistrement comiques de sa vie, ce singulier potentat apparaît bien plus à la pathologie qu'à la psychologie, à la légende qu'à l'histoire. Il sera plus tard la ressources des inventeurs de contes fantastiques. Les Croquemitaines, les Ogres et les Barbe-Bleue de nos vieux récits, que, jusqu'à ce jour, on croyait sortis de l'imagination des poètes, ont dû être, à l'origine, des souverains ou des seigneurs dans le genre du sultan Abdul-Hamid, grandis et transformés par l'amplification populaire. Il a le trait caractéristique de tous les tyrans classiques : la cruauté dans la peur. Cet homme, en effet, ne serait pas plus méchant que vous et moi, s'il était né simple marchand de pastilles sur les quais de Constantinople. Par malheur pour lui, et surtout pour les autres, il est né dans le sérail. Et comme il est arrêté dans toutes ses décisions par une immuable timidité, et que la conséquence de ce premier défaut est une effroyable tiraillement, il s'ensuit que ce Oriental timoré ne peut vivre une minute tranquille et, voyant partout des menaces contre sa vie, répand devant lui la mort. Or, par un enchaînement terrible, plus il tremble et plus il tue, plus il tue et plus il tremble. Sa vie privée est une lugubre comédie. Dans cet immense amas de palais et de dépendances, il rôde aussi lamentable qu'un spectre affolé de la lumière. Où couchera-t-il ce soir ? Personne n'en sait rien, surtout lui-même. Chacune de ses femmes a un kiosque à portes secrètes dont il possède la clef ; et chaque soir, au hasard de sa volonté indécise, il va tantôt chez l'une, tantôt chez l'autre, restant parfois quelques heures seulement à un seul endroit et s'en allant brusquement, au milieu de la nuit, par des souterrains et des allées dérobées.

On se demande comment il peut tant tenir à une vie aussi funèbre ! Ses moindres plaisirs sont gâtés par la défiance. Il n'est jamais seul. Même dans l'accomplissement des actes les plus intimes, il a près de lui deux eunuques armés et silencieux, et, dans le fond, une rangée de matrones attendant, immobiles son auguste vouloir. Autour de lui, dans les palais, il ne voit qu'ennemis et traîtres, redoute les visages inconnus, et pardessus tout est dominé par la vision constante de son frère Mourad, le véritable souverain légitime, qu'il a fait enfermer comme fou.

Dernièrement encore, les médecins vinrent affoler Abdul-Hamid en lui annonçant que Mourad recouvrait de plus en plus la raison et s'entretenait avec le plus grand calme des affaires courantes.

— C'est bien, dit le sultan, qu'on lui double sa dose de haschich !

Et les nuits suivantes, la terreur du souverain ne fit que s'accroître.

Inutile de dire qu'il est à peu près irresponsable de tout ce qui se passe dans ses Etats, et qu'ayant trop à s'occuper de sa trembiante personne, il était à peu près absolument ignorant des affaires extérieures.

Sa seule préoccupation, c'est l'organisation des multiples polices dont il s'entoure. Chaque ambassade est chargée d'un service de surveillance et l'ambassade elle-même est observée à son tour par une contre-police secrète, laquelle a parfois même des mouchards dont elle ne se doute pas. Or, comme toutes ces polices sont assez mal payées, on voit de quelles sortes de gens elles sont le plus souvent composées, et quelle confiance il doit y régner. Tout le monde y craint tout le monde, et le plus redouté encore de tous, indistinctement, c'est le sultan.

On devine aisément ce que bien, dans un milieu pareil, les intrigues et les rivalités des diplomaties européennes doivent se donner libre cours.

GOUJATERIES NATIONALISTES

POURSUITES CONTRE M. BARILLIER

Paris, 4 novembre. — Une instruction vient d'être ouverte par M. d'Heucqueville, juge au Havre, contre M. Barillier, conseiller municipal de Paris, à la suite d'une conférence faite par lui en compagnie de M. Millevoye, député, le 3 octobre dernier à Fécamp. Cette conférence avait été organisée par le cercle nationaliste de Normandie.

M. Barillier est accusé d'avoir proféré des injures à l'adresse du président de la République.

La conférence était présidée par M. Flavien Brenier, président de la Fédération nationaliste normande, ayant comme assesseurs MM. Hubert, président, et Dumont, vice-président de la jeunesse nationaliste de Fécamp. Sur l'estrade aux côtés du conférencier, se trouvaient en outre du député Millevoye, MM. Marc Lenoble, du comité nationaliste rouennais, et Alfred Tourvel, du comité nationaliste d'epreuis, etc.

Trois mille invitations avaient été lancées ; sept cents personnes assistaient à la conférence.

Au cours de la conférence, où les mots de « gredin, infâme, canaille » auraient été prononcés, le conférencier aurait adressé les injures suivantes à l'égard du président de la République : « Cochon pourri. C'est Loubet la honte, Loubet l'infâme. »

Voilà les injures pour lesquelles M. Barillier sera jugé.

M. d'Heucqueville, juge d'instruction, a entendu hier, M. Flavien Brenier et les autres personnages mentionnés plus haut.

Quant à MM. Barillier et Millevoye, on ignore encore s'ils seront entendus à Paris par commission rogatoire ou s'ils seront cités devant la juridiction d'après laquelle les inculpés sont appelés à déposer au parquet du tribunal du ressort où le délit a été commis.

La capture de miss Stone

ARRESTATION DE DEUX MOINES

Vienne, 4 novembre. — D'après le *Politische Correspondenz*, un agent diplomatique russe, M. Bachmetieff, aurait consenti, sur la demande de M. Dickinson, consul général des Etats-Unis à Sofia, à venir en aide à ce dernier dans les démarches en faveur de miss Stone.

On a expédié un brigand macédonien bien connu avec ordre d'obtenir quelque témoignage prouvant la certitude que miss Stone est encore vivante, certitude dont M. Dickinson a besoin pour mener les négociations relatives à la rançon.

Deux autres personnes connaissant également le pays ont été chargées par le consul général des Etats-Unis de chercher à se mettre en rapport avec les brigands qui ont capturé miss Stone.

De plus, le préfet de police de Sofia a envoyé deux courriers, de telle sorte qu'à l'heure actuelle les brigands sont recherchés de trois côtés différents. Il paraît qu'on a aperçu les brigands au moment où ils traversaient certains villages turcs situés sur la frontière bulgare.

Suivant un avis reçu de Sofia, la légation des Etats-Unis à Constantinople aurait réussi à entrer en relations avec les brigands, et on représente de nouveau comme imminente la remise en liberté de miss Stone, ainsi que de sa compagne.

A la suite d'une perquisition faite sur l'ordre des autorités bulgares au monastère de Kilo, dont les moines ont été accusés de s'être fait les complices des ravisseurs de miss Stone, deux de ces moines ont été arrêtés comme suspects. Cette mesure a provoqué les protestations des journaux macédoniens qui se publient à Sofia.

Mercredi dernier, le consul général des Etats-Unis s'est rendu à Semnlico.

On s'attend à ce que une fois la rançon payée la victime soit rendue à ses amis de Bellowo.

La Guerre Sud-Africaine

Le désastre anglais de Béthel

240 HOMMES HORS DE COMBAT

Londres, 4 novembre — La lecture des dépêches officieuses anglaises relativement au désastre de la colonne Bentson ne suffit pas à renseigner complètement sur ce qui s'est passé à Béthel. Si l'on lit entre les lignes, voici la version que l'on découvre et qui doit se rapprocher de la vérité.

C'est bien au cours de sa retraite vers le Nord que le général Botha, reprenant tout à coup l'offensive, s'est jeté, mercredi dernier, sur la colonne Bentson. L'attaque avait manifestement pour objectif le convoi. Etant donné que ce coup de surprise réussit, que les Anglais furent obligés de se replier en désordre, abandonnant deux canons, il y a lieu d'admettre que le convoi tomba, sinon totalement, du moins en partie entre les mains des Boers.

Le successeur du colonel Bentson dans le commandement de la colonne rallia le mieux qu'il put ses troupes ébranlées et alla prendre position en arrière. Les Boers, enhardis par leur premier succès, cernèrent pour ainsi dire les Anglais pendant la journée de jeudi et la nuit suivante, et ce n'est que vendredi matin, à l'arrivée de la colonne britannique de secours, commandée par le colonel Barker, qu'ils se retirèrent, d'ailleurs sans être inquiétés.

Naturellement, les dépêches anglaises équivoquent sur le chiffre des pertes boers ainsi que sur le sort des deux canons abandonnés par les troupes de la colonne Bentson. Le cas de ces canons serait particulièrement singulier s'il fallait s'en rapporter à la version officieuse anglaise. En effet, les pièces abandonnées par les Anglais seraient aussitôt devenues sacrées au point que personne, pas plus ami qu'ennemi, n'aurait pu y toucher.

La vérité doit être probablement que les Boers, qui ne se servent plus d'artillerie, ont dédaigné d'emmener les pièces et se sont contentés de les mettre hors de service. En tout cas, il nous paraît certain que grâce à son succès de Berkealaagte, le général Botha doit être parvenu à ravitailler ses troupes en vivres et en munitions.

D'après les journaux, voici quels seraient les chiffres complets des pertes anglaises dans ce combat

Ces pertes comprendraient 12 officiers et 58 hommes tués, 14 officiers et 150 hommes blessés. Soit un total de 240 hommes hors de combat.

Un nouvel exploit boer

IMPORTANTE CAPTURE DE CHEVAUX

Décidément, les Anglais jouent de malheur. Après la grave défaite de Berkealaagte, dont les dépêches anglaises, passablement embrouillées, cherchent plutôt à diminuer l'importance, voici que le bruit court d'une autre surprise, cette fois dans la colonie du Cap.

Les Boers auraient pris aux Anglais un dépôt de chevaux de remonte très important.

On parle de plus de SIX MILLE chevaux qui auraient été capturés par les Boers.

Ce hardi coup de main a eu lieu, assure-t-on, à quelques kilomètres de Capetown, la capitale de la colonie anglaise.

ACHATS DE CHEVAUX EN RUSSIE

L'Angleterre achète des chevaux partout où elle peut. D'après une dépêche de Cracovie, on voit passer dans cette ville, chaque jour, de longs trains transportant des chevaux pour l'armée anglaise de l'Afrique du Sud. Ces chevaux ont été achetés en Russie et sont expédiés viâ Budapest sur Trieste, où ils sont embarqués à destination de Capetown. On fait maintenant ces achats en Russie, parce que tous les chevaux disponibles en Hongrie ont déjà été pris par les agents anglais. On prétend que la quantité totale de chevaux achetés en Russie jusqu'à présent s'élève à *soixante-dix mille.*

LA SANTE DE KRUGER

Bruxelles, 4 novembre — Les médecins du président Kruger lui ont conseillé de changer de climat pendant l'hiver qui s'annonce comme devant être très rude. On lui a conseillé de se rendre en France, mais le président n'a pas encore fait connaître sa décision.

Son départ doit avoir lieu de toute façon d'ici quelques jours.

Les mineurs anglais

Londres, 4 novembre — La crise charbonnière dans la principauté de Galles prend décidément des proportions inquiétantes... pour la Grande-Bretagne.

La baisse du prix des charbons ayant amené une réduction de salaires pour les milliers d'ouvriers qui ont accepté l'échelle mobile de salaires proportionnés au prix de la vente, ces ouvriers semblent de plus en plus décidés à provoquer par une série de journées de chômage une diminution de la production de charbons pour amener un relèvement des prix de vente et, par contre-coup, des salaires.

Le chômage partiel de la semaine dernière n'a été qu'un commencement. A la suite d'une nouvelle réunion du syndicat, tenue samedi à Cardiff, il a été décidé, assurer-t-on, de chômer de nouveau pendant plusieurs jours de la semaine prochaine dans toutes les mines du Sud de la principauté de Galles.

Ces graves complications industrielles ne sont, d'ailleurs, que le signe précurseur d'une grave crise industrielle et ouvrière.

Faits Divers
HORS RÉGION

Un coup de théâtre dans une église

Auch, 4 novembre. — La petite église de Préchac, dans l'arrondissement de Lectoure (Gers), a été, vendredi, jour de la Toussaint, le théâtre d'un événement sensationnel.

L'abbé Bonnet, prêtre de cette commune, monta en chaire, au cours de la messe, annonça à ses paroissiens que c'était pour la dernière fois qu'il célébrait cet office et il donna lecture de la lettre qu'il venait d'adresser à l'archevêque d'Auch, dans laquelle il déclarait qu'il renonçait au sacerdoce, abandonnait la religion catholique et se convertissait au protestantisme.

Il annonça en même temps que, le soir même, un pasteur protestant viendrait donner, au moment des vêpres, une conférence religieuse.

En effet, cette conférence eut lieu. M. X..., pasteur d'un département voisin, prit la parole à la grande surprise des assistants.

Des protestations eurent lieu contre l'attitude de l'abbé Bonnet, et une légère bagarre s'en suivit.

On ignore les causes de cette conversion ; on dit cependant que l'abbé Bonnet avait embrassé la prêtrise pour ne pas déplaire à sa famille. On dit aussi que M. Bonnet, encore jeune (trente ans à peine), sera sous peu pasteur protestant.

UN CURÉ ASSASSIN

Lemberg, 4 novembre. — On annonce de Grzylmalw, en Galicie, que le curé de cette ville a tué, dans l'église, un gendarme d'un coup de revolver.

D'après la « Nouvelle Presse Libre », ce crime serait la suite de querelles personnelles entre le curé et le gendarme.

DANS LA RÉGION

DÉRAILLEMENT DE L'EXPRESS DE PARIS
en gare de Douai

L'express de Paris entrait en gare de Lille hier soir avec un retard de 55 minutes. Un déraillement s'était produit en gare de Douai par suite d'une fausse manœuvre d'aiguillage. La machine et son fourgon, le wagon-restaurant et les deux voitures de première classe entraient en voie montante quand l'aiguilleur s'aperçut de son erreur et instinctivement voulut rectifier en manœuvrant intempestivement son aiguille. La troisième voiture, de 2e classe, sauta des rails ; la 4e voiture suivit la voie descendante ; fort heureusement le wagon déraillé se plaça en travers des voies, labourant profondément le sol, sans se renverser, et la machine eut le temps de serrer les freins. En somme, tout se borne à des dégâts matériels ; il n'y a eu aucun accident de personnes ; pas la moindre contusion.

Les trois premières voitures furent détachées, les bagages transbordés en un fourgon que l'on accrocha et les voyageurs, quittes pour la peur arrivèrent sans encombre à destination.

Le bruit de l'accident avait dû se répandre en ville car une foule nombreuse stationnait sur les quais à l'arrivée du train, à Lille.

L'AFFAIRE D'AVION

Les poursuites correctionnelles

C'est le 12 courant que comparaîtront devant le tribunal correctionnel d'Arras, Delcourt, l'ancien maire d'Avion, et Norange, son ex-secrétaire de mairie. Le premier sera défendu par Me Langlet, du barreau d'Arras, et le second, par Me A. d'Hooghe, du barreau de Douai.

Arrestation d'un assassin
A HAZEBROUCK

La gendarmerie d'Hazebrouck a arrêté, un nommé Henri Nathan, âgé de 44 ans, pour vagabondage et mendicité.

Interrogé, il a déclaré avoir resté à Marquette, rue Courbet, 71. Il est d'origine belge, né à Warneton.

Le Parquet d'Hazebrouck, à la suite de l'interrogatoire de Nathan, qui s'est déclaré l'auteur d'un assassinat et d'une tentative de meurtre à Marquette et à Marcq-en-Barœul, a envoyé une commission rogatoire à la gendarmerie de Lille.

Les gendarmes Deldique et Lilly se sont rendus aussitôt à Marquette, mais n'ont pas trouvé trace du passage de Nathan dans cette localité. Au 71 de la rue Courbet on a déclaré ne pas le connaître.

Quelle créance doit-on accorder aux dires d'Henri Nathan ?

En 1893, une femme était trouvée assommée, étranglée et violée, toute nue dans un fossé. S'agit-il de ce crime ? Nathan n'a pas précisé.

De plus, depuis ce temps, d'autres meurtres ou tentatives de meurtre ont été commis dans les communes de Marquette et Marcq-en-Barœul, sans que la police ait pu arrêter le ou les coupables.

L'enquête ouverte établira si on se trouve en présence d